

LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La 28^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a voté des crédits budgétaires de \$540,473, 000. US, pour l'exercice financier biennal 1974-1975. Le revenu anticipé pour cette même période est de \$92,646,000. L'Assemblée générale a fixé aux États membres un impôt s'élevant à \$264,321,715. US, pour exécuter le budget de 1974. L'impôt pour l'année budgétaire 1975 sera fixé au cours de la 29^e session de l'Assemblée générale.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

Le nouveau barème des quotes-parts pour la période triennale 1974-1976 reflète les décisions prises à la 27^e session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de réduire de vingt-cinq pour cent la quote-part de la contribution la plus importante; de réduire la quote-part la plus faible de 0.04 à 0.02 pour cent; de modifier les composantes de l'indemnité de revenu par habitant la plus faible et ce, de façon à l'adapter aux nouvelles conditions économiques mondiales. Les contributions que les États membres verseront au budget de l'ONU pour les années financières 1974, 1975 et 1976 correspondront au barème et à l'ordre d'importance suivants:

| | |
|-------------------------------|--|
| É.-U. | – 25.00% |
| URSS | – 12.97% |
| Japon | – 7.15% |
| République fédérale allemande | – 7.10% |
| France | – 5.86% |
| Chine | – 5.50% |
| Royaume-Uni | – 5.31% |
| Italie | – 3.60% |
| Canada | – 3.18% (comparativement à 3.08% pour la période triennale précédente) |

- 8 États membres – chacun de 1 à 2%
- 47 États membres – chacun de 0.05 à 1%
- 70 États membres – 0.02% (nouveau taux de base)